

Quand la Fédération des COOP'HLM accompagne la politique MEDEF-MACRON pour remettre en cause les acquis sociaux.


Décidément après avoir imposé un « 49.3 » dans le cadre des NAO, la Fédération des COOP'HLM accompagne la politique Macron-MEDEF consistant à remettre en cause les acquis sociaux des salariés. Elle propose un accord remettant en cause les droits des salariés en matière de congés en ouvrant la possibilité pour les employeurs d'imposer 6 jours de congé.

Il est curieux que Madame Lienneman, Présidente de la Fédération des Coop'HLM, dénonce les ordonnances de M. Macron et s'empresse de les mettre en œuvre lorsqu'elle est en responsabilité. Elle déclare « *ces remises en cause ne s'imposent en rien, car, sans l'adhésion des salariés, rien n'est possible...* »

Les employeurs ont été incapables de justifier en quoi ce recul social était nécessaire et pouvait apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les COOP'HLM dans cette crise sanitaire. Au contraire cela risque de démotiver les salariés alors qu'il va falloir se mobiliser tous ensemble pour la reprise après le confinement.

En revanche et contrairement aux bailleurs du Groupe Action logement (ainsi que d'autres bailleurs et entreprises), la Fédération des COOP'HLM a refusé de s'engager à maintenir l'intégralité de la rémunération des salariés (voir ci-dessous). Elle a juste accepté de faire une recommandation que les Coopératives appliquent ou pas.

C'est honteux sachant que les COOP'HLM vont bénéficier des indemnités de chômage partiel, garde enfants, salariés à risque, maladie,... et pour les coopératives qui font de la gestion locative elles ne devraient pas perdre de recettes de façon significative puisque qu'elle va percevoir le quittancement des locataires, pour celles qui font de l'accession il y aura un retard dans les livraisons.. En revanche il aurait été souhaitable d'aboutir à un accord pour intervenir auprès du gouvernement afin d'obtenir les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des locataires et des accédants, notamment en rendant l'argent pris sur l'APL et en remettant en cause les mesures privant les organismes de ressources en matière d'accession sociale.

Communiqué du 27 mars 2020 



ALERTE Les COOP'HLM perdraient-elles leurs valeurs ?

- ▶ Baisse du pouvoir d'achat
- ▶ Augmentation des discriminations femmes / hommes
- ▶ Manque de transparence
- ▶ Dégradation du dialogue social

« L'Economie sociale et solidaire est une économie de l'innovation et de la valorisation des potentiels locaux. Mais c'est aussi une économie de sens, fondée sur des valeurs qui placent l'homme au centre »

les COOP'HLM 

A la suite de l'annonce, ce jour, du Premier Ministre relative à la prolongation de la période de confinement, les Partenaires sociaux (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, MEDEF, CPME) réaffirment le maintien de l'ensemble des mesures prises le 20 mars dernier à l'échelle du Groupe, toutes filiales et associations rattachées comprises.

Action Logement s'engage, au titre de la solidarité, à maintenir l'intégralité de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs quelle que soit leur situation, jusqu'au 30 avril 2020. Grâce à cette règle de non-recours au dispositif de chômage à temps partiel, il n'y aura aucune conséquence financière pour les salariés. Les autres mesures annoncées demeurent également inchangées :

Comme le dénonçait la C.G.T. lors des NAO, il est regrettable de constater que les Coopératives perdent de plus en plus les valeurs auxquelles elles disent se référer. Décidément tout fout le camp dans cette société, il est grand temps de préparer le jour d'après et d'agir :



[Signez la pétition « Plus jamais ça, préparons le jour d'après »](#)